

ACCUEIL DE LOISIRS D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE
Directeurs : Mme Christel CUESTA et Mr Cyrille PETIT
Tel : 06.34.04.72.38 – mail : alsh.auribeau@paysdegrasse.fr
Secrétariat : Tél : 04.93.42.82.64 – mail : jeunesse.auribeau@paysdegrasse.fr

Chers parents,
Nous vous demandons de bien vouloir lire attentivement les informations ci-dessous afin d'organiser au mieux la rentrée scolaire 2018/2019 de votre enfant.
Les dossiers d'inscription sont à récupérer dans les antennes ou sur le site www.paysdegrasse.fr à partir du Lundi 04 Juin 2018.

Informations concernant les dossiers d'inscriptions 2018-2019 :

<p>Lieu d'inscription aux heures d'ouverture sur place</p>	<p align="center">Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne d'Auribeau-sur-Siagne</u> : 1220 route du village, Maison du Bayle – 06810 Auribeau-sur-Siagne Horaires d'ouverture : Lundis, Mardis et Jeudis de 08h00 à 17h30 Mercredis et Vendredis de 08h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h30 ☎ 04.93.42.82.64</p>
<p>Date d'inscription</p>	<p align="center">INSCRIPTION DU 04 JUIN AU 06 JUILLET 2018 Pour les dossiers d'inscription retournés après cette date, les dossiers d'inscriptions seront enregistrés mais les enfants seront accueillis sur les activités périscolaires à partir du Lundi 10 Septembre 2018</p>
<p>Lieu de facturation</p>	<p align="center">Service jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse <u>Antenne d'Auribeau-sur-Siagne</u> : 1220 route du village, Maison du Bayle – 06810 Auribeau-sur-Siagne Horaires d'ouverture : Lundis, Mardis et Jeudis de 08h00 à 17h30 Mercredis et Vendredis de 08h00 à 12h00 et de 14h15 à 17h30</p>
<p>Documents obligatoires à fournir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La fiche famille complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche individuelle enfant (1/enfant) complétée, datée et signée par le responsable légal • La fiche d'inscription aux activités complétée, datée et signée par le responsable légal et le payeur NB : en cas de garde alternée, chacun des parents doit compléter et signer un dossier pour les périodes qui le concernent • Le N° d'allocataire CAF • ou l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 (copie intégrale) du foyer ou de chacune des personnes composant le foyer de l'enfant pour les non allocataires CAF NB : en l'absence de justificatif, la tarification maximale sera appliquée • Une attestation d'assurance en responsabilité civile • Un justificatif de domicile EDF ou Lyonnaise des eaux de moins de 3 mois

Vous pouvez télécharger l'intégralité des documents (y compris le règlement intérieur) sur le site de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse : www.paysdegrasse.fr et le retourner par courrier à l'adresse d'inscription figurant sur ce document. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le service Jeunesse